



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 18 novembre 2025

CONGRES DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE 2025

**La Banque Postale et l'AMF présentent
Une prospective à l'horizon 2030 sur les finances du bloc communal**

**et « Territoires et Finances » le panorama des principaux ratios
financiers 2024 des communes**

À l'occasion du 107^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité, la direction des études et de la recherche de La Banque Postale et l'AMF ont construit une prospective sur les finances du bloc communal à l'horizon 2030.

Fondée sur 3 scénarios, cette prospective vise à analyser la soutenabilité des finances des communes et de leurs groupements à fiscalité propre en tenant compte des investissements nécessaires pour la transition écologique, dans un contexte de tension sur les finances publiques et au moment d'un débat budgétaire compliqué.

Construction de 3 scénarios de prospective financière à l'horizon 2030

Scénario 1 dit « tendanciel » : à première vue soutenable au niveau du bloc communal, quoique problématique pour la dette publique

Ce premier scénario, qui sert de référentiel, est construit à partir d'un prolongement des tendances passées ainsi qu'en s'appuyant sur des indicateurs macroéconomiques, comme le PIB, l'inflation ou encore les mesures déjà actées comme la hausse des cotisations retraites.

L'épargne brute y augmente légèrement sur la période. Les investissements y suivent le cycle électoral traditionnel ; ils seraient financés par un recours à l'emprunt de près de 20 milliards d'euros en fin de période, compte tenu d'un prélèvement sur la trésorerie pour que celle-ci représente 60 jours de dépenses en 2030, niveau globalement acceptable en termes de gestion courante.

Au global, ce scénario semblerait soutenable pour le bloc communal, avec un encours de dette de l'ordre de 4,3 % du P.I.B. en 2030 et un délai de désendettement (nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser la dette) qui augmenterait peu et resterait bien en deçà du seuil d'alerte de 12 ans.

Mais le besoin de financement (qui correspond à la notion de déficit public au sens des statistiques européennes) atteindrait 0,30 % du PIB en fin de période (deux fois plus qu'en 2024), ce qui doit être pris en compte dans toute réflexion pluriannuelle sur les modalités de redressement des comptes publics.

Scénario 2 dit « climat » : un choix à faire entre réalisation des objectifs de la SNBC et les objectifs de finances publiques

Ce deuxième scénario intègre la réalisation d'un niveau d'investissement élevé (+ 30 % entre 2024 et 2030) nécessaire pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas carbone (source : I4CE).

Soutenu par un recours accru à l'emprunt (qui atteindrait 28 milliards d'euros en 2030), il entraîne une dégradation marquée des ratios de finances publiques pour le bloc communal. Ce dernier enregistrerait ainsi en 2030 un besoin de financement de 0,5 % du PIB et une dette de 5,3 % du PIB.

La réalisation des objectifs de la SNBC ne pourrait donc se faire qu'au prix de l'acceptation collective d'un niveau de dette élevé, à moins que ne soient utilisés d'autres leviers à la disposition des collectivités : recours plus marqué à la fiscalité, réduction de certaines charges courantes ou encore remise en cause de certaines politiques publiques.

Scénario 3 dit « PLF » : une épargne malmenée particulièrement du côté des groupements et une interrogation sur le maintien des investissements

Ce scénario ajoute au scénario « tendancier » les mesures inscrites dans le PLF 2026 concernant les collectivités locales¹. Il en résulte une détérioration de l'épargne brute sur la période (- 7,8 % pour le bloc communal et près de -10 % pour les intercommunalités), un besoin de financement dégradé (0,4 point de PIB en 2030) et un recours à l'emprunt élevé (23 milliards d'euros en 2030).

Par ailleurs, ce scénario ne permet pas d'atteindre les objectifs de transition écologique SNBC 2030.

Des disparités qui s'accroissent dans tous les scénarios

Dans les trois scénarios prospectifs, le niveau moyen du délai de désendettement se dégraderait mais resterait en deçà du seuil critique des 12 ans. Néanmoins, cette vision à l'échelle globale dans chacun des trois scénarios masque **une forte accentuation des disparités entre commune et entre intercommunalités**. Si certaines d'entre elles peuvent encore faire face aux différents défis à venir (participation au redressement des comptes publics ou transition écologique), pour d'autres la situation pourrait ne plus être tenable.

Ainsi, fin 2024, 5,7 % des communes et 2,5 % des intercommunalités ont un délai de désendettement supérieur à 12 ans. Pour les communes, en moyenne, ces proportions passeraient à 8,4 % dans le scénario « PLF » et à 9,2 % dans le scénario « climat » (et même à 20 % pour la strate de 30 000 – 100 000 habitants). Du côté des intercommunalités, le pourcentage en 2030 serait de 7,5 % dans les scénarios « PLF » et « climat » (avec un pic à 22 % pour les CU et métropoles dans le scénario « PLF »).

¹ DILICO 2, FCTVA, variables d'ajustement, compensation locaux industriels, DGF, écrêtement TVA.

Territoires et Finances : principaux ratios financiers 2024

Panorama des principaux ratios financiers 2024 des communes par taille démographique et appartenance intercommunale

Pour la douzième année, le Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité est l'occasion de la parution de Territoires et Finances. En plus des principaux ratios sur les dépenses, recettes, dette et trésorerie des communes et de leurs intercommunalités en 2024, cette édition porte une attention spécifique à l'évolution 2025 de la dotation globale de fonctionnement et de ses composantes.

L'étude complète est disponible [au téléchargement](#).

À propos de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'histoire de l'AMF se confond avec la défense des libertés locales. L'AMF s'implique pour que les maires et les présidents d'intercommunalité disposent des moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions. Sa légitimité, et donc sa force, c'est plus de 34 000 adhérents (maires et présidents d'EPCI), et un réseau de 103 associations départementales de maires. L'AMF assure deux grandes missions : être une force de proposition et de représentation auprès des pouvoirs publics ; et assurer une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision à ses adhérents.

À propos de La Banque Postale

La Banque Postale forme, avec ses filiales dont CNP Assurances, un grand groupe international de bancassurance, 12^{ème} de la zone euro par la taille du bilan. Son modèle d'affaires diversifié lui permet d'accompagner en France 18 millions de clients particuliers, entreprises, institutionnels et acteurs du secteur public local. Filiale du groupe La Poste, La Banque Postale est une banque de proximité, présente sur tout le territoire avec plus de 17 000 points de contact dont près de 7 000 bureaux de poste. Avec son plan stratégique « La Banque Postale 2030 », elle se fixe l'ambition de devenir la banque préférée des Français et le leader de la finance à impact, avec une gamme complète et omnicanale de services de bancassurance, articulée autour de ses deux marques : La Banque Postale, sa banque au quotidien et Louvre Banque Privée, sa banque patrimoniale. La Banque Postale accélère sa stratégie de diversification et développe ses métiers d'expertise, notamment dans la gestion d'actifs, l'assurance, le crédit à la consommation et la banque des entreprises et du développement local. Forte de son identité citoyenne, La Banque Postale œuvre pour une transition juste en intégrant au cœur de sa gouvernance des objectifs en matière d'impact environnemental et social. Entreprise à mission depuis mars 2022, La Banque Postale ambitionne d'atteindre zéro émission nette dès 2040. Elle figure aux 1ers rangs des agences de notation extra-financière.

Contacts presse :

AMF

Marie-Hélène Galin
06 80 18 61 66

marie-helene.galin@amf.asso.fr

La Banque Postale

Stéphanie Noel
06 38 27 32 91

stephanie.noel@laposte.fr